Mayenne le 15 mai 2017

Bonjour à tous,

**Technicarpe V2** n’est plus en mesure d’organiser son concours silure du 10 mai 2017 pour la raison suivante :

Un arrêté établi en 2014 portant sur la navigation sur le lac de la haute Mayenne spécifie que la navigation sur le lac est strictement réservée à la voile. Il est bien spécifié en paragraphe 3.4 que la navigation pour les barques et float tube est interdite dans la zone réservée aux activités de voile. Notre concours devait se réaliser spécifiquement dans cette zone.

Vous trouverez ci-joint l’extrait de l’arrêté :

**Technicarpe V2** remercie toutes les équipes inscrites qui en quelque sorte nous soutenaient pour ce projet unique en Mayenne.

Nous allons étudier toute nouvelle possibilité pour que ce genre de manifestation puisse voir le jour en 2018 en Mayenne.

Encore une fois merci à tous ceux qui nous ont soutenus dans ce projet et nous nous excusons du désagrément encouru.

 Pour l’équipe du Technicarpe V2

 Le secrétaire











